

INFORMATIONS GENERALES	
Nom de la Société de Gestion	SWEN Capital Partners
Nom de l'organisme de placement collectif (OPC)	FCPI Capital Innovant N°1
Codes ISIN (pour toutes les parts commercialisées)	Part A : FR0013526613
Code LEI (si disponible)	969500FISV9BAU2L010
Pays de domiciliation de l'OPC	France
Classe d'actifs (actions, diversifié, private equity, fonds de fonds...)	Capital Investissement
Type de véhicule juridique	Fonds commun de placement dans l'Innovation (FCPI)

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	
Encours (actif net) au 31 décembre 2024 ou capitaux collectés (si l'OPC est en cours de levée)	14 064 191,32 €
Calendrier de collecte (si l'OPC est en cours de levée)	-
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021	7 679 014,50€, soit 114,15% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2020
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022	5 335,59€, soit 0,04% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2021
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023	Pas de souscription sur l'année, avec 15k€ de rachats
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024	Pas de souscription sur l'année
% de l'actif net investi dans des entreprises françaises en fonds propres / quasi-fonds propres	87,65%
% de l'actif net investi dans des PME/ETI françaises en fonds propres / quasi-fonds propres	87,65%
Régime d'investissement	2

CONTRIBUTION AU DYNAMISME DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES*	
Nombre d'entreprises françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	24
Nombre de TPE-PME françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	24
Nombre d'ETI françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	0
Apport de financements nouveaux à des entreprises françaises**	
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021	7
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022	9
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023	6
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024	4
Nom des entreprises concernées par les opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse	PeopleSpheres - Paradiso - Tilak Healthcare - Buildr - Spilo - Entomojo - SkillUp - Solice Développement - Agora Technologies - Octopus Lab - Innemori - Spinerlie - Pool - LegalPlace - MercApp - Les Alchimistes - Deltalys - Masteos - Agriodor - Breeze - EODev - Patrowl - Apiday - Isybuy
% de l'actif correspondant à des titres émis par une entreprise française ayant procédé à une opération d'augmentation de capital ou d'introduction en bourse depuis le 31/12/2020	80,14%
Dimension territoriale	
Nombre de personnes employées en France dans les entreprises du portefeuille financées en fonds propres ou quasi-fonds propres dont le siège social est en France	NB : Données majoritairement au 31/12/2023. Données excluant les entreprises sorties du portefeuille. La répartition des salariés entre France et étranger n'est pas systématiquement disponible ; dans ce cas tous les salariés sont donc comptabilisés. 1092
Nombre de personnes employées par région dans les entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par l'OPC	Selon la localisation du siège social de l'entreprise : 774 en Ile-de-France ; 30 en Nouvelle Aquitaine ; 124 en Occitanie ; 16 en Hauts de France ; 68 en Auvergne Rhône Alpes et 80 en Bretagne. NB : Données majoritairement au 31/12/2023. Données excluant les entreprises sorties du portefeuille.
Volume d'investissements réalisés par l'OPC dans des entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par région	Selon la localisation du siège social de l'entreprise : 6 973 127 € en Ile-de-France ; 135 134 € en Auvergne Rhône Alpes ; 560 822 € en Nouvelle Aquitaine ; 400 008 € dans les Hauts-de-France ; 353 433 € en Occitanie et 1 477 163 € en Bretagne. NB : Données excluant les entreprises sorties du portefeuille.

CRITERES ESG***	
Nom du/des label(s) ESG attribué(s) au fonds par ailleurs : ISR, Greenfin, Finansol, CIES, LuxFLAG, FNG-Siegel, Towards Sustainability, Umweltzeichen ou Nordic Swan Ecolabel, autres (préciser le nom)	N/A
Taux d'analyse extra-financière du portefeuille (le cas échéant par classe d'actif)	100% hors liquidités / fonds monétaires
Résumé de la méthodologie de calcul de la note ESG et/ou rappel des indicateurs suivis au titre du label Relance	- La méthodologie appliquée est basée sur une analyse extra financière des 4 Marqueurs ESG définis par SWEN CP via un questionnaire transmis à l'entreprise : - Diversité (Parité Femmes-Hommes, Promotion des jeunes générations) - Environnement - Juste partage de la création de valeur - Connexion aux biens et services essentiels dans les territoires (Contribution à la dynamique territoriale, Interaction avec les parties prenantes). - L'analyse de ce questionnaire permet d'attribuer à chaque participation une note ESG sur une échelle de 0 à 100. - Le score ESG du Fonds est une moyenne pondérée par les montants investis des notes ESG des participations évaluées. Cette méthodologie (choix des thèmes, sous-thèmes, indicateurs, et méthodologie de scoring associée) a été mise au point en 2020 par SWEN CP et a évolué en 2022 puis en 2024, en particulier pour mieux prendre en compte les spécificités de l'investissement dans des jeunes entreprises. Par ailleurs, il est à noter qu'une analyse ESG est réalisée systématiquement pour tout investissement (hors liquidités / fonds monétaires), elle porte sur les enjeux ESG majeurs en fonction du secteur d'activité et de la taille de la société. Cette analyse repose sur l'étude de la documentation disponible, sur des entretiens préalables avec la société étudiée, sur les réponses au questionnaire ESG afin de répondre aux principaux enjeux ESG identifiés. Les résultats de l'analyse ESG sont présentés lors du Comité d'investissement et pris en compte dans la décision d'investissement. Des clauses spécifiques à l'ESG peuvent être incluses dans le pacte d'actionnaires si nécessaire. Toute opportunité d'investissement donne également lieu à la conduite d'une analyse de conformité aux politiques d'exclusions normatives et sectorielles de la Société de Gestion ; application effective des conventions internationales d'Ottawa et d'Oslo relatives à l'interdiction des mines antipersonnel et des bombes à sous-maritimes ; exclusions des activités liées à la vente et la production d'armes, au charbon, au pétrole et au gaz fossile. Des enquêtes de réputation sont également effectuées afin d'identifier tout incident passé, litige ou controverse extra-financière qui pourrait nécessiter un approfondissement ou conduire à la remise en question de l'investissement. Si pertinent en fonction du secteur d'activité de la société étudiée, le calcul de la Net Environmental Contribution (NEC) est effectué. En phase de post-investissement, un suivi ESG sera réalisé chaque année sur chaque société détenue en portefeuille. Ce suivi consiste notamment en l'envoi d'un questionnaire ESG chaque année à toutes les sociétés dans lesquelles le fonds est investi.
Résultats ESG du portefeuille (dernière note ESG calculée ou résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul)	52/100 au 31/12/2024
Précédente note ESG du portefeuille (le cas échéant communiquée lors du reporting Relance du 30/06/2024) ou précédents résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul	Calculé sur les 18 entreprises en portefeuille et le fonds détenu en secondaire 52/100 au 30/06/2024
Résultats ESG de l'indice / univers d'investissement (pour les fonds engagés à surperformer l'indice / univers d'investissement)	NA
Actions engagées depuis le 31/12/2023, pour promouvoir les critères ESG du label Relance auprès des entreprises du portefeuille (obligations V a) de la Charte du label Relance)	Depuis le 31/12/2023, plusieurs participations sont entrées en portefeuille. SWEN Capital Partners s'attache à vérifier que tous les critères ESG du Label sont bien pris en compte par les participations en portefeuille. Les actions menées auprès des sociétés du portefeuille pour la promotion des critères ESG du label Relance sont notamment : - Analyse ESG préalable et systématique de chaque investissement de l'OPC : couvrant les enjeux ESG les plus matériels selon l'entreprise et son secteur d'activité (qui se recoupent avec les critères ESG du label Relance) et incluant la vérification de la conformité aux politiques d'exclusion sectorielle de SWEN CP, en particulier celle relative au charbon (disponible sur le site internet www.swen-cp.fr/finance durable à la rubrique Téléchargements) ; - Suivi extra-financier des sociétés financées au travers d'un questionnaire annuel sur les pratiques ESG ; - Dialogue régulier avec les sociétés financées. Par ailleurs, SWEN Capital Partners dispose également : - D'une politique d'engagement actionnarial disponible sur son site internet (www.swen-cp.fr/informations-reglementaires). - De diverses politiques (Finance Durable, Nature, etc) également disponibles dans la section dédiée "finance durable" de son site internet https://www.swen-cp.fr/finance-durable/expertise/.

* Hors investissements réalisés en secondaire (Fonds sous-jacents)

** Hors investissements réalisés dans le cadre de rachats (actions, obligations, ...)

*** ESG : Environnement, Social et Gouvernance

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par SWEN Capital Partners et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. L'approche retenue en matière de critères ESG est détaillée dans la Documentation Réglementaire de l'OPC. L'approche ESG est propre à la société de gestion et reste subjective, discrétionnaire et non contraignant. La prise en compte des critères ESG par la Société de Gestion est détaillée dans ses politiques de durabilité disponibles sur le site internet : <https://www.swen-cp.fr/esg>. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les appréciations formulées relèvent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. SWEN Capital Partners ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de SWEN Capital Partners. Ce document a été élaboré à partir de données publiques et des informations transmises par les participations en portefeuille. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources jugées fiables par SWEN Capital Partners, cette dernière ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et des évaluations qu'il contient, qui ne sont données qu'à titre indicatif.